

2011/4098 - Fête des Lumières - Financement et partenariat privés - Convention de mécénat et de parrainage (Service Evènementiel et Animation) (BMO du 12/12/2011, p. 2608)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, j'ai une transition toute faite entre le précédent dossier et celui-ci qui fera office de réponse à M. Broliquier. Je dirai qu'en période d'austérité, j'estime personnellement qu'il est, au contraire, de la responsabilité des collectivités d'organiser des moments de rencontre entre les gens, des moments de découverte du « beau », des moments d'accès à la culture gratuits, et également des moments où l'on passe des messages aussi importants que celui que j'évoquais tout à l'heure. Nombreuses sont les écoles qui ont été accueillies sur l'événement, on n'a pas le temps d'entrer dans les détails, mais ce n'était pas simplement un déploiement festif, mais un moment instructif et plein de messages..

La fête des lumières fait partie, en effet, de ces moments propices à sortir de cette austérité et de cette grisaille ambiantes, et là encore cette délibération vous détaille le financement et notamment la présence à nos côtés d'entreprises qui rendent cet évènement possible. M. le Maire tout à l'heure en revenant sur l'édition 2011 se félicitait de la fréquentation et de la plus value économique et commerciale qu'apportaient ces 4 jours de fête, il faut donc se réjouir aussi de la mobilisation, aux côtés de la Ville, pour l'organisation de cette fête et son financement, d'une soixantaine d'entreprises qui nous suivent et que nous remercions.

Lorsque le club des partenaires de la fête des lumières a été créé en 2003, elles étaient deux, elles sont 57 aujourd'hui, dont 11 nous ont rejoints l'année dernière. Elles représentent aujourd'hui quelque 50 % du financement de la fête, c'est grâce à elles que nous pouvons aujourd'hui faire toujours mieux, parce que s'agissant des finances publiques, vous les savez assez contraintes.

Vous en avez le détail dans le rapport et je me tiens à votre disposition pour les éventuelles réponses aux questions.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)